

PROCES-VERBAL SYNTHETIQUE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBO-les-BAINS DU 29 JUIN 2020

Etaient présents : Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, , conseillers municipaux.

Absents ou excusés : M. Christian Devèze, Maire, Mme Lilian Hirigoyen, conseillère municipale.

Procuration : M. Christian Devèze à Mme Eliane Aizpuru, Mme Lilian Hirigoyen à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

M. le Maire étant empêché, Mme Eliane Aizpuru préside cette séance du Conseil municipal.

– Désignation du secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est élu secrétaire de séance.

– Ajout de points à l'ordre du jour.

Mme Aizpuru propose au Conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1) Subvention 2020 à la caisse des écoles qui prendrait le n°29

Adopté à l'unanimité.

Ce point sera donc inscrit à l'ordre du jour.

- 2) Motion contre les inscriptions sur les murs publics et privés de la commune qui prendra le n°30 :

« Le Conseil municipal condamne fermement les inscriptions qui, dans les nuits des 23 au 24 juin 2020 et du 24 au 25 juin 2020, ont dégradé l'environnement de notre ville dont les façades de nombreux bâtiments publics et privés ont été souillées »

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

L'unanimité étant requise, ce point ne sera donc pas inscrit à l'ordre du jour.

– Adoption du procès-verbal de la dernière séance.

N'ayant reçu aucune observation quant à la dernière séance qui s'est déroulée le 11 juin 2020 et personne ne sollicitant la parole, le procès-verbal de la dernière séance est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

21– Impôts locaux : fixation taux.

Mme Aizpuru rappelle que tous les membres de l'assemblée ont été destinataires d'une note explicative sur le calcul des taux pour l'année 2020. Elle propose d'appliquer au taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et à celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties une hausse égale au taux d'inflation constaté entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019, soit + 1,1 %.

Ce qui aurait pour conséquence de porter les taux de :

- La taxe sur le foncier bâti de 10,76 % à 10,88 %
- La taxe sur le foncier non bâti de 25,18 % à 25,46 %

Elle invite le Conseil municipal à se prononcer sur les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité pour les seules taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Mme Hiriart-Urruty signale que son groupe va voter contre cette augmentation. Le gain pour la commune ne sera que de 10 000 € pour le budget de la commune de Cambo. Comme elle le dit chaque année, les salaires n'augmentent pas, les camboars sortent de cette période de crise sanitaire où certains auront perdu leur emploi et il s'agit également de solidarité envers ces gens-là. Elle sait très bien que les finances de la commune de Cambo sont florissantes, le groupe majoritaire le rappelle constamment. Son groupe ne voit pas la nécessité d'augmenter ce pourcentage. C'est la raison pour laquelle ils vont voter contre.

Mme Aizpuru fait passer au vote.

Adopté à la majorité.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Philippe Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen.

22 – Commissions municipales : création et désignation de leurs membres.

Comme indiqué sur la note de synthèse adressée à tous les conseillers, Mme Aizpuru rappelle que M. le Maire propose de créer, pour la durée du mandat, huit commissions dont le Maire est Président de droit et dont les thèmes sont :

1. Economie : Santé – Thermalisme – Agriculture – Commerce – Artisanat – Tourisme,
2. Animations dont fêtes communales – Sports – Associations,
3. Culture – Langue basque – Communication – Jumelage,
4. Travaux : Bâtiment – Voiries – Réseaux – Quartiers,
5. Urbanisme – Logement,
6. Environnement – Espaces verts – Forêt – Développement durable,
7. Finances,
8. Ecole – Enfance – Jeunesse (bourses scolaires, CLSH).

Pour chacune de ces commissions, Mme Aizpuru propose de fixer le nombre de membres à dix sauf la commission 8 (école-enfance-jeunesse) qui en aurait huit.

Mme Aizpuru soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Elle propose de désigner les conseillers municipaux membres de chaque commission. Compte-tenu de la répartition des sièges à la représentation proportionnelle, le groupe majoritaire obtiendrait huit sièges pour les commissions à dix membres et six sièges pour la commission à huit membres. Quant au groupe d'opposition, il obtiendrait deux sièges pour chaque commission.

Après appel à candidatures, la liste « Unis Pour Cambo » présente huit candidats pour les commissions de dix membres et six pour celles de huit membres et la liste « Nahi Dugun Herria » présente deux candidats.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

Mme Beyrie demande s'il est possible d'avoir des suppléants ou est-il envisageable d'être remplacé le jour de la commission si la personne désignée ne peut se rendre disponible, comme c'était le cas précédemment.

Mme Aizpuru lui répond par la négative.

Mme Aïçaguerre dit que Monsieur Devèze avait accepté.

Mme Aizpuru pense que la possibilité d'avoir un suppléant avait été accordée pour les commissions où il n'y avait qu'un représentant du groupe d'opposition. Cette demande sera transmise à M. le Maire.

Pour chaque commission, la liste « Unis Pour Cambo » recueille 22 voix (*M. le Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez*) et la liste « Nahi Dugun Herria » 7 voix (*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M.*

Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen).

1. Economie : Santé – Thermalisme – Agriculture – Commerce – Artisanat – Tourisme

- M. Peio ETCHELEKU
- Mme Eliane AIZPURU
- M. Sébastien CARRE
- Mme Maud GASTIGARD
- Mme Yolande HUGUENARD
- M. Didier IRASTORZA
- M. Jean-François LACOSTA
- M. Robert POULOU
- Mme Nathalie AÏÇAGUERRE
- M. Michel DUTHILLEUL

2. Animations dont fêtes communales – Sports – Associations

- Mme Yolande HUGUENARD
- Mme Isabelle AYERBE
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- Mme Maud GASTIGARD
- Mme Carmen GONZALEZ
- M. Didier IRASTORZA
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- M. Robert POULOU
- M. Philippe BACARDATZ
- Mme Lilian HIRIGOYEN

3. Culture, Langue basque, Communication, Jumelage

- M. Robert POULOU
- M. Roger BARBIER
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- M. Peio ETCHELEKU
- M. Vincent GOYTINO
- M. Jean-Jacques LASSUS
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- Mme Bernadette REMEAU
- Mme Nathalie AÏÇAGUERRE
- Mme Amaia BEYRIE

4. Travaux : Bâtiment – Voiries – Réseaux – Quartiers

- M. Jean-Paul EYHERACHAR
- Mme Eliane AIZPURU
- Mme Nicole AMESTOY
- Mme Isabelle AYERBE
- Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
- Mme Yolande HUGUENARD
- M. Jean-François LACOSTA
- M. Jean-Noël MAGIS
- M. Jean-Paul ALAMAN
- M. Philippe BACARDATZ

5. Urbanisme – Logement

- M. Jean-Noël MAGIS
- Mme Eliane AIZPURU
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- M. Jean-Paul EYHERACHAR
- Mme Maud GASTIGARD
- M. Didier IRASTORZA
- M. Jean-François LACOSTA
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- M. Jean-Paul ALAMAN
- Mme Argitxu HIRIART-URRUTY

6. Environnement – Espaces verts – Forêt – Développement durable

- M. Vincent GOYTINO
- M. Roger BARBIER
- M. Jean-Paul EYHERACHAR
- Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
- M. Jean-François LACOSTA
- M. Jean-Jacques LASSUS
- M. Jean-Noël MAGIS
- Mme Bernadette REMEAU
- Mme Nathalie AÏÇAGUERRE
- M. Michel DUTHILLEUL

7. Finances

- Mme Eliane AIZPURU
- M. Peio ETCHELEKU
- M. Vincent GOYTINO
- Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
- Mme Yolande HUGUENARD
- M. Didier IRASTORZA
- M. Jean-Noël MAGIS
- M. Robert POULOU
- M. Philippe BACARDATZ
- M. Michel DUTHILLEUL

8. Ecole – Enfance – Jeunesse (bourses scolaires, ALSH)

- Mme Marie ARISTIZABAL
- M. Roger BARBIER
- Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
- Mme Carmen GONZALEZ
- M. Didier IRASTORZA
- Mme Corinne OTHATCEGUY
- Mme Argitxu HIRIART-URRUTY
- Mme Lilian HIRIGOYEN

Mme Beyrie constate que plusieurs commissions vont traiter de sujets différents. Comment cela va se traduire dans la pratique ? Y aura-t-il des sous-commissions ?

Mme Aizpuru lui répond que chaque commission fonctionnera de manière autonome. Elle sera libre d'organiser son action de la meilleure façon pour le travail collectif.

Mme Aizpuru rappelle que ces commissions doivent être réunies dans un délai de huit jours pour désigner le vice-président qui pourra les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. C'est la raison pour laquelle, en préambule de la séance du Conseil municipal, un courriel d'information a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée le 24 juin, les informant des dates de ces réunions. La convocation papier pour ces réunions est distribuée aux conseillers municipaux concernés.

23 – Comité consultatif du marché non sédentaire : désignation des membres et représentants externes.

Mme Aizpuru propose au Conseil municipal de créer un comité consultatif du marché non sédentaire qui sera composée d'élus et de membres non élus.

Les conseillers municipaux appelés à siéger à ce comité seront au nombre de cinq (quatre pour la majorité et un pour l'opposition).

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

Après appel à candidature, la liste « Unis Pour Cambo » présente quatre candidats : Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Sébastien Carre, Mme Christiane Hargain-Desperies, M. Didier Irastorza et la liste « Nahi Dugun Herria » présente un candidat : M. Michel Duthilleul.

La liste « Unis Pour Cambo » recueille 22 voix (*M. le Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Desperies, M. Vincent Goytino, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othaceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez*) et la liste « Nahi Dugun Herria » 7 voix (*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen*).

Le comité consultatif du marché non sédentaire sera donc composé de la manière suivante :

- **Elus membres :**
 - Mme Véronique CADEPOND-LARRONDE
 - M. Sébastien CARRE
 - Mme Christiane HARGAIN-DESPERIES
 - M. Didier IRASTORZA
 - M. Michel DUTHILLEUL
- **Non élus membres :**
 - L'Union Commerciale et Artisanale de Cambo-les-Bains, M. Ximun DUHOUR, ou son – sa représentant(e)
 - Le représentant des commerçants non sédentaires du marché de Cambo-les-Bains, M. Jean-Pierre GOGNY, ou son – sa représentant(e)
 - Le groupement Aquitain des Commerçants Non Sédentaires, M. David NOBLIA, ou son – sa représentant(e)
 - La Fédération Nationale des Syndicats et des Commerçants Non Sédentaires, Mme Rache GEOFFROY, ou son – sa représentant(e)

• **Membres de droit :**

- M. Christian DEVEZE, Maire
- M. Serge LARTIGUE, DGS
- Mme Christine ASCARAIN, placière du marché non sédentaire
- M. Frantz CANDAS, police municipale
- M. Tom ROUSSELLE, police municipale

Mme Hiriart-Urruty fait remarquer que dans ce comité consultatif, le groupe d'opposition n'a qu'un représentant et réitère la demande faite précédemment par Mme Beyrie, à savoir la possibilité d'avoir un suppléant et propose la candidature de Mme Aiçaguerre.

Mme Aizpuru note sa question est une réponse lui sera apportée ultérieurement.

Mme Hiriart-Urruty demande si le représentant des commerçants non sédentaires, M. Jean-Pierre Gogny, est la personne qui s'est présentée sur la liste majoritaire.

Mme Aizpuru lui répond oui.

Mme Hiriart-Urruty constate donc qu'il y a cinq personnes de la liste « Unis Pour Cambo » membres de ce comité consultatif. Elle fait cette remarque afin d'appuyer sa demande pour avoir un suppléant lorsque le représentant du groupe d'opposition ne pourra pas être présent.

Mme Aizpuru lui répond que cette demande sera soumise à M. le Maire.

– **Commission communale des impôts directs : désignation membres.**

Mme Aizpuru indique que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). Elle joue un rôle primordial dans la détermination de la valeur locative cadastrale qui sert de base au calcul de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

Mme Aizpuru rappelle que le nombre de commissaires siégeant à cette commission ainsi que celui de leurs suppléants est de huit. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal. La nomination des commissaires titulaires et suppléants a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Aussi, il revient au Conseil municipal de délibérer pour proposer une liste comprenant seize titulaires et seize suppléants (répartition des sièges en respectant le pluralisme du Conseil municipal : douze titulaires et douze suppléants pour le groupe majoritaire et quatre titulaires et quatre suppléants pour le groupe d'opposition).

Mme Aizpuru énumère la liste des 24 membres proposés par le groupe majoritaire et demande au groupe d'opposition de lui communiquer la liste de ses huit membres.

Mme Hiriart-Urruty indique que sur le document de synthèse adressé à tous les membres de l'assemblée, il est noté que la répartition des sièges se fait entre les élus de la majorité et de l'opposition, or sur la liste énumérée par Mme Aizpuru des personnes ne sont pas des élu(e)s.

Mme Aizpuru lui répond qu'il n'y a pas d'obligation d'être élu(e).

Afin de procéder aux vérifications nécessaires sur ce sujet, ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à un prochain Conseil municipal.

Les délibérations suivantes sont donc renumérotées à partir du numéro 24

24 – Désignation des représentants de la commune dans les structures intercommunales et différents organismes.

Avant d'aborder ce point, Mme Hiriart-Urruty précise que son groupe a adressé à M. le Maire, par mail en date du 26 juin 2020, une demande, par souci démocratique, de pouvoir partager les postes de représentants de la commune dans les structures intercommunales comportant deux représentants et d'accepter la candidature d'un(e) élu(e) d'opposition dès lors qu'il y a deux postes de titulaires, suppléants ou délégués à désigner, à savoir pour le Sivu Artzamendi, l'Office de Tourisme, le SDEPA et l'AIEC. Elle donne lecture du courrier transmis à M. le Maire.

Mme Aizpuru donne lecture du courrier de réponse de M. le Maire adressé par mail à Mme Hiriart-Urruty le 29 juin stipulant qu'il ne peut répondre favorablement à cette demande.

Mme Hiriart-Urruty indique qu'elle s'est déjà exprimée à ce sujet avec M. Irastorza au pôle territorial Errobi, qui lui avait posé la question : « si tu étais à notre place qu'est-ce que tu ferais ? » et elle lui avait répondu : « nous, on laisserait la place à l'opposition ». Elle tient à préciser, vu les excellents résultats des Abertzale lors des municipales de la veille, qu'il y a déjà au moins deux candidats, M. Mikel Iribarren d'Itxassou, et M. Philippe Aramendi d'Urrugne qui ont dit « nous avons l'intention de travailler avec l'opposition ». Ça serait bien qu'à Cambo aussi il y ait un peu de changement et que le groupe majoritaire suive ce chemin.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de procéder à un vote à main levée.

La liste « Unis Pour Cambo » recueille 22 voix (*M. le Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, Mme Véronique Cadepont-Larronde, M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez*) et la liste « Nahi Dugun Herria » 7 voix (*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen*).

24A - SIVU Artzamendi :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

M. Didier Irastorza et Mme Marie Aristizabal, membres titulaires,
Mme Carmen Gonzalez et Mme Corinne Othatcegy, membres suppléants.
Elle obtient 22 voix

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

Mme Lilian Hirigoyen et M. Jean-Paul Alaman, membres titulaires,
Mme Nathalie Aïçaguerre et Mme Argitxu Hiriart-Urruty, membres suppléants.
Elle obtient 7 voix.

Sont désignés représentants au SIVU Artzamendi :

- Titulaires : M. Didier Irastorza et Mme Marie Aristizabal
- Suppléants : Mme Carmen Gonzalez et Mme Corinne Othatceguy.

24B - Conseils d'établissement des maisons de retraite (EHPAD) :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

- Ste Elisabeth : Mme Corinne Othatceguy
- Arditeya-Vieil Assantza : M. Roger Barbier
- Bon Air : Mme Nicole Amestoy
- Musdehalsuenia : Mme Eliane Aizpuru

Elle obtient 22 voix

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

- Ste Elisabeth : M. Michel Duthilleul
- Arditeya-Vieil Assantza : Mme Argitxu Hiriart-Urruty
- Bon Air : Mme Amaia Beyrie
- Musdehalsuenia : M. Philippe Bacardatz

Elle obtient 7 voix.

Sont désignés représentants aux conseils d'établissement des maisons de retraite (EHPAD) :

- Ste Elisabeth : Mme Corinne Othatceguy
- Arditeya-Vieil Assantza : M. Roger Barbier
- Bon Air : Mme Nicole Amestoy
- Musdehalsuenia : Mme Eliane Aizpuru

24C - Conseil d'établissement de Celhaya :

La liste « Unis Pour Cambo » présente M. Roger Barbier qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente Mme Argitxu Hiriart-Urruty qui obtient 7 voix.

Est désigné représentant au Conseil d'établissement du CAT Celhaya :

- M. Roger Barbier.

24D - Office de Tourisme :

La liste « Unis Pour Cambo » présente M. Didier Irastorza et Mme Yolande Huguenard qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente M. Jean-Paul Alaman et Mme Argitxu Hiriart-Urruty qui obtient 7 voix.

Sont désignés délégués à l'Office de Tourisme :

- Membre de droit : M. le Maire

- Délégués : M. Didier Irastorza et Mme Yolande Huguenard

24E - Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

M. Vincent GOYTINO et M. Roger BARBIER, membres titulaires ;
M. Jean-Noël MAGIS et Mme Bernadette REMEAU, membres suppléants.
Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

M. Philippe BACARDATZ et M. Michel DUTHILLEUL, membres titulaires ;
Mme Nathalie AÏÇAGUERRE et Mme Amaia BEYRIE, membres suppléants. Elle obtient 7 voix.

Sont désignés délégués au Syndicat D'Énergie des Pyrénées-Atlantiques :

Titulaires	Suppléants
M. Vincent GOYTINO	M. Jean-Noël MAGIS
M. Roger BARBIER	Mme Bernadette REMEAU

Un échange est intervenu entre M. Bacardatz et M. Magis. M. Bacardatz regrette qu'un membre de l'opposition ne puisse être désigné représentant auprès du SDEPA pour défendre les intérêts de la commune. A son sens les représentants désignés manquent un peu de compétence en la matière. M. Magis réfute ses propos et rappelle la nécessité de faire des choix budgétaires. M. Magis suggère à M. Bacardatz qui est membre de la commission travaux, de porter à la connaissance de la collectivité, les travaux de renforcement qu'il serait opportun de faire afin que ces projets soient défendus auprès du SDEPA pour obtenir les subventions adéquates, chose qu'il n'a jamais faite à ce jour.

Mme Aïçaguerre indique qu'il n'est pas possible de vérifier les propos de M. Magis puisqu'il n'y a jamais eu de comptes-rendus de la commission travaux diffusés à l'ensemble des conseillers municipaux. Cette diffusion est pourtant obligatoire puisque inscrite sur le règlement intérieur du Conseil municipal.

A son tour, M. Goytino réfute les propos tenus par M. Bacardatz quant à l'incompétence, le manque de présence et le peu de relations avec le SDEPA et liste l'ensemble des travaux réalisées avec le SDEPA au cours des dernières années.

24F - Etablissements scolaires :

La liste « Unis Pour Cambo » présente pour :

- Collège ERROBI : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège St MICHEL : : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège XALBADOR : Mme Marie ARISTIZABAL
- Ecoles primaires et maternelles publiques et privées : Mme Marie ARISTIZABAL

Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente pour :

- Collège ERROBI : M. Philippe BACARDATZ
- Collège St MICHEL : : M. Philippe BACARDATZ
- Collège XALBADOR : Mme Argitxu HIRIART-URRUTY
- Ecoles primaires et maternelles publiques et privées : Mme Lilian HIRIGOYEN

Elle obtient 7 voix

Est désigné comme représentant dans les établissements scolaires :

- Collège ERROBI : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège St MICHEL : : Mme Marie ARISTIZABAL
- Collège XALBADOR : Mme Marie ARISTIZABAL
- Ecoles primaires et maternelles publiques et privées : Mme Marie ARISTIZABAL

24G – Agence d’Attractivité et de Développement Touristique :

La liste « Unis Pour Cambo » présente :

M. Didier IRASTORZA, membre titulaire ;
M. Yolande HUGUENARD, membre suppléant.
Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente :

M. Michel DUTHILLEUL, membre titulaire ;
M. Jean-Paul ALAMAN, membre suppléant.
Elle obtient 7 voix.

Sont désignés délégués à l’Agence d’Attractivité et de Développement Touristique :

- Titulaire : M. Didier IRASTORZA
- Suppléant : Mme Yolande HUGUENARD

24H - AIEC :

La liste « Unis Pour Cambo » présente Mme Eliane AIZPURU et M. Robert POULOU qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente Mme Argitxu HIRIART-URRUTY et Mme Amaia BEYRIE qui obtient 7 voix.

Sont désignés représentants à l’Association Inter Etablissements de Cambo :

- Mme Eliane AIZPURU
- M. Robert POULOU

24I - Syndicat Txakurrak :

La liste « Unis Pour Cambo » présente M. Roger BARBIER, membre titulaire et Mme Maud GASTIGARD, membre suppléant. Elle obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente M. Michel DUTHILLEUL, membre titulaire et Mme Nathalie AÏÇAGUERRE, membre suppléant. Elle obtient 7 voix.

Sont délégués au Syndicat Intercommunal Txakurak :

- Titulaire : M. Roger BARBIER
- Suppléant : Mme Maud GASTIGARD

24J - Correspondant défense :

La liste « Unis Pour Cambo » présente Mme Nicole AMESTOY qui obtient 22 voix.

La liste « Nahi Dugun Herria » présente Mme Amaia BEYRIE qui obtient 7 voix.

Est désigné correspondant défense :

- Mme Nicole AMESTOY

25 – Formation des élus.

Mme Aizpuru donne lecture de la note de synthèse adressée à tous les membres l'assemblée.

Elle propose :

- que tous les élus du Conseil aient accès à la formation,
- que toutes les demandes de formation soient accueillies favorablement dans la mesure du possible, et en fonction de leur intérêt pour l'exercice du mandat,
- que les élus ayant des délégations ou des attributions particulières aient priorité dans ces domaines.

Un crédit de 2 500 € sera imputé à l'article 6535 pour la prise en charge des frais de formation.

Mme Aizpuru fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

26 – Personnel : création d'emploi.

Mme Aizpuru rappelle que pour faire face à la mutation interne d'un agent, et pour pallier son remplacement à la rentrée de septembre 2020, il est proposé au Conseil municipal de créer à compter du 30 juin 2020 un emploi permanent à temps complet d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) qui sera ouvert aux deux grades suivants :

- ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Mme Aizpuru soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

27 – Rapports 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

M. Goytino rappelle que l'ensemble des membres de l'assemblée a été destinataire des deux rapports sur l'eau potable et sur l'assainissement et résume l'essentiel du contenu de ces documents.

M. Bacardatz pose une question sur un point évoqué par M. Goytino et plus précisément le dimensionnement de la station d'épuration qui est prévue pour 12 000 habitants. Il souhaiterait connaître le dimensionnement du réseau de la commune.

M. Magis lui répond qu'un schéma directeur des eaux usées est en cours. L'objectif étant sur la base de ce diagnostic, avec un relevé de tous les diamètres et toutes les pentes sur réseaux, d'évaluer la capacité des réseaux à accepter toutes les eaux usées. A priori sur les premiers rendus, Cambo ne ferait pas état d'insuffisance notoire en l'espèce. Toutefois, l'arrivée sur la station d'épuration avec une canalisation épousant un terrain totalement plat pose problèmes. Les engagements pris par la CAPB devraient permettre de les résoudre.

M. Bacardatz demande si la problématique du Bas Cambo est liée au problème de dimensionnement à l'entrée de la station d'épuration.

M. Magis lui répond que les désordres constatés ne proviennent pas de la station d'épuration mais à priori d'une problématique de pente du réseau. Les solutions techniques sont en cours.

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

28– Subvention 2020 à la caisse des écoles.

Le Conseil municipal est invité à allouer une subvention de 7 517 € à la caisse des écoles au titre de l'année 2020.

Mme Aizpuru fait passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

– Communication des décisions du Maire.

Conformément aux articles L. 2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020, il est fait communication :

Des décisions relatives à la délivrance et la reprise de concessions au cimetière du 31 mai au 22 juin 2020 :

- Achat de concessions 30 ans (+ columbarium) : **1**
- Renouvellement de concessions pleine terre 15 ans : **1**

– Questions orales.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Aizpuru donne la parole aux conseillers qui souhaitent s'exprimer.

- M. Bacardatz demande la date de réouverture du centre culturel Assantza.

M. Poulou lui répond que tout marche au ralenti y compris la culture. La fréquentation du site d'Arnaga est trois fois inférieure à la moyenne ce qui a eu pour conséquence de réduire les recrutements de saisonniers. Il est actuellement difficile d'organiser des expositions en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Pour le moment, par souci d'économie et par difficulté sanitaire, il est impossible de faire quelque chose à Assantza et ce jusqu'à mi-août.

M. Bacardatz précise qu'il n'y a pas de problème de distanciation sociale à Assantza qui comporte trois salles et le nombre de visiteurs n'a jamais été très important. C'est un lieu culturel qui est important pour les Camboars, Il trouve dommage que ce lieu ne soit pas ouvert sur la période d'été.

M. Poulou lui répond qu'il s'agit de gestion des deniers publics. La programmation des manifestations au centre culturel Assantza est en cours d'élaboration et sera présentée lors de la prochaine réunion de la commission culture. Il ajoute qu'il défend la culture basque et a déjà prévu deux conférences à Assantza avec des basquistes reconnus sous l'éternel : M. Bidegain, professeur de basque à l'université de Bordeaux et de Bayonne et Mme Cazenave, Directrice du musée basque.

- Mme Hiriart-Urruty demande la date de réouverture des salles communales.

Mme Aizpuru lui répond que la commune est dans l'attente des décisions de l'état. Les mesures de confinement sont applicables jusqu'au 11 juillet. Aujourd'hui l'occupation de l'espace public est très réglementée et contrôlable.

Mme Huguenard confirme que tout regroupement de plus de dix personnes est interdit sur la voie publique et si une manifestation est organisée il faut au préalable saisir la Sous-Préfecture pour obtenir une autorisation. Aujourd'hui, seuls les rassemblements à caractère professionnel sont autorisés, les rassemblements dans le cadre de transport des voyageurs, les rassemblements dans le cadre des cérémonies funéraires et les rassemblements dans les établissements recevant du public ERP dans des conditions spécifiques pour chacun.

Mme Aizpuru précise que pour l'occupation communale, il faut que l'ERP soit limité, que la distanciation soit opérée au niveau des sièges. Ce sont de très fortes contraintes.

- Mme Hiriart-Urruty fait savoir que son groupe est sollicité par de nombreux Camboars qui ont appris la bonne nouvelle de la distribution des bons de 10 €. Elle demande l'état d'avancement de ce dossier.

M. Carré lui répond que les bons d'achat et les affiches devraient être réceptionnés cette semaine. Il a rencontré les responsables de l'UCAC et de l'Office de Tourisme afin d'établir un cahier

des charges. Les bons seront distribués à domicile. Une vérification sera opérée sur les retours pour mauvais adressage.

- M. Bacardatz demande si les expositions annulées à Assantza pour cause de Covid vont être reprogrammées cette année.

M. Poulou lui répond que les expositions programmées en mars ou avril ont été annulées vu les circonstances.

S'ensuit un échange entre Mme Beyrie, M. Poulou et M. Bacardatz concernant la programmation culturelle 2020 qui sera présentée lors de la prochaine commission culture.

- Mme Hiriart-Urruty indique que c'est le deuxième Conseil municipal où M. le Maire est absent. Sans vouloir connaître son bulletin de santé, le fait de tenir les gens dans l'ignorance entraîne beaucoup de fantasmes et demande la durée de son absence.

Mme Aizpuru lui répond que M. le Maire est souffrant et est en arrêt de travail jusqu'au 5 juillet. Il a bon espoir d'être de retour cette fin de semaine.

- Mme Beyrie fait remarquer que l'acoustique de la salle des sports n'est pas très bonne, notamment pour le public et demande quand les conseils se tiendront à la mairie.

Mme Aizpuru lui répond que le Conseil municipal prévu le jeudi 16 juillet est maintenu à la salle des sports puisque les nouvelles règles à partir du 11 juillet sont à ce jour inconnues.

- Mme Beyrie soumet une proposition faite par les personnes qui suivent régulièrement le Conseil municipal à savoir projeter le dossier papier qui est communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée et plus particulièrement les documents relatifs au budget.

Mme Aizpuru lui répond que traditionnellement, la commission « finances » se réunit préalablement au vote du budget et les tableaux sont projetés sur écran. Cette question sera étudiée afin de voir ce qu'il est matériellement possible de faire pour le prochain Conseil municipal afin de faciliter la lecture des tableaux.

- Puisque la question de l'accès aux documents vient d'être évoquée, Mme Hiriart-Urruty demande s'il est possible, comme au début du mandat dernier, que les procès-verbaux soient diffusés sur le site de la mairie afin que les Camboars puissent avoir accès à tous les débats de cette assemblée.

Mme Aizpuru lui répond que sa question est notée.

Mme Aizpuru lève la séance du Conseil municipal à 20 heures 45.